

Avis Franck Dumoulin élu FO
Information et consultation sur le projet de création d'un CSP juridique.

Deux mois après le CSP paye, vous nous informez / consultez sur la création d'un nouveau CSP.

Cette fois-ci il n'est pas question d'intégrer ce CSP au sein de Sodec, pour l'instant...

Le désormais habituel article L1224-1 du code du travail est utilisé pour transférer l'ensemble des salariés dans la société Auchanhyper.

Les gains d'efficacité générés par le CSP juridique semblent importants mais nous manquons d'informations pour les mesurer réellement.

Le passage des juristes dédiés à une enseigne spécifique à des juristes multi-enseignes France/International va nécessiter une formation et adaptation majeure aux nouvelles fonctions.

Le projet que vous présentez aujourd'hui manque de précision de fait j'émet un avis défavorable.